



Grand Conseil
Commission des institutions et de la famille

Grosser Rat
Kommission für Institutionen und Familienfragen

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Projet de décision concernant la fusion des communes municipales de Bellwald, Fiesch et Lax

Rapport de la Commission IF

1. Déroulement des travaux

La Commission des institutions et de la famille (IF) s'est réunie à Sion, dans la salle 2 du Grand Conseil :

Commission IF

Membres	23.03.2026
FLOREY Gilles, Die Mitte Oberwallis, président	<input checked="" type="checkbox"/>
AMACKER Romano, SVPO, vice-président	<input checked="" type="checkbox"/>
ALBRECHT Natacha, PLR/FDP	BERGUERAND Sébastien
ALPIGER Claudia, PS, Rapporteuse	<input checked="" type="checkbox"/>
BONVIN Nicolas, Le Centre	<input checked="" type="checkbox"/>
CARRUPT Nicole, PLR/FDP	<input checked="" type="checkbox"/>
FAUCHÈRE Cyrille, UDC	BONVIN Claudia
FOURNIER Benoît, Le Centre	<input checked="" type="checkbox"/>
PELLOUCHOUD Kevin, UDC	<input checked="" type="checkbox"/>
PRAZ Elodie, Les Vert.e.s	<input checked="" type="checkbox"/>
RAPIN Aude, PS	REXHEPI Milaim
REVAZ Damien, PLR/FDP	RIME Fabienne
REVAZ MARTIGNONI Stéphanie, Le Centre	REY-BELLET Frédéric

Service parlementaire

PERRUCHOUD Vaïc, Collaborateur scientifique

Département de la sécurité, des institutions et du sport

GANZER Stéphane, Conseiller d'État, Chef du DSIS

CHEVRIER Maurice, Chef du Service des affaires intérieures et communales

AMACKER Gottlieb, Collaborateur économique du Service des affaires intérieures et communales

Tous les liens contenus dans ce rapport ont été consultés entre le 24 mars 2026 et le 25 mars 2026. Le Service parlementaire n'a pas d'influence sur les liens externes dont la validité peut évoluer au fil du temps.



2. Entrée en matière

Les Communes de Bellwald, Fiesch et Lax ont manifesté leur volonté de fusionner. Cette volonté a été avalisée par les citoyens de ces communes aux urnes en 2025, ou la fusion a été acceptée par la population.

Les communes bourgeoisiales ne sont pas concernées.

La commission IF accepte l'entrée en matière à l'unanimité.

3. Lecture article par article

Art. 4

Le vote est effectué par voie de scrutin secret, selon les modalités de la Loi sur les droits politiques ([LcDP](#)).

Art. 6

Cet article fait référence à la Loi sur les constructions ([LC](#)).

Art. 7

Des élections doivent être organisées dans le courant de l'année, une fois l'aval du Grand Conseil octroyé. Une certaine célérité de traitement serait appréciée.

Art. 9

La décision fait référence à un montant global de 2'204'600 CHF, alors que les communes ont annoncé un montant de 2,7 Mio. CHF.

Le montant ancré dans la décision est celui faisant foi. Il a été communiqué aux communes comme tel. Le Service indique que les communes ont probablement inclut les montants issus de la péréquation financière intercommunale dans sa communication.

Un montant de 90'000 CHF a été octroyé pour le rapport de fusion, en sus du montant de la présente décision.

Le fonds spécial pour les fusions de communes est suffisamment doté pour inclure la présente ponctuation (dotation actuelle ≈ 5 Mio. CHF).

4. Débat et vote final

4.1. Débat final

Pas de prise de parole.

4.2. Vote final

La commission IF accepte le *Projet de décision concernant la fusion des communes municipales de Bellwald, Fiesch et Lax* à l'unanimité.

Sion, le 25 mars 2026

Le Président
Gilles FLOREY

La Rapporteuse
Claudia ALPIGER